



# Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick 2025

## Volume I

AUDITOR GENERAL  
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# Entretien des unités de logement public

Société d'habitation du Nouveau-  
Brunswick

# Introduction

- Le programme de logement public vise à fournir des logements sûrs et abordables aux Néo-Brunswickois
- Objectif d'audit : Déterminer si la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick dispose d'un programme et de mécanismes d'entretien adéquats pour les unités de logement public, afin de s'assurer que les propriétés sont bien entretenues, sûres et habitables pour les locataires

# Contexte

- Habitation NB possède 4630 unités
- Liste d'attente pour le logement : 13 129 ménages (21 712 personnes) au 31 décembre 2024

# L'indicateur clé de performance des logements vacants n'a pas été atteint

- ICP : 30 jours
- Résultats réels :
  - Seulement 4 % ont atteint l'objectif des 30 jours
  - Moyenne : 140 jours
  - 77% ont pris entre 91 et plus de 365 jours

# Inspections

- L'achèvement n'est pas surveillé
- Les inspections ne sont pas effectuées de manière cohérente
  - Inspections intérieures annuelles : 4 régions ne le font pas

# Inspections des logements vacants

- Inspections des logements vacants : 95% ne respectent pas le délai d'exécution
- Le délai moyen de réalisation a été de 70 jours

# Inspecteurs

- Des niveaux d'effectifs incohérents basés sur des pratiques historiques
- Le nombre moyen d'inspections par inspecteur varie selon les régions de 45 à 492.
- Les inspections des bâtiments ne sont pas toujours effectuées par l'inspecteur des bâtiments

# Les objectifs des ordres de travail ne sont pas atteints

- Des codes prioritaires sont attribués aux ordres de travail, avec des délais d'exécution ciblés
- Ordres de travail : 36 % de tous les travaux de réparation n'ont pas été réalisés dans les délais d'exécution ciblés
- 17 877 ordres de travail codés comme urgents/devant être exécutés en 24 heures : objectif non atteint dans 71 % des cas

# Exemples de problèmes d'entretien

- **Électricité** : 4593 ordres de travail
  - Cible non atteint dans 35 % des cas
  - 107 ont pris entre 366 et 1121 jours
- **Plomberie** : 8788 ordres de travail
  - Cible non atteint dans 39 % des cas
  - 584 ont pris plus de 90 jours
  - 233 ont pris entre 366 et 1120 jours

# Problèmes relatifs à l'entretien (Suite)

- **Parasites/ punaises de lit** : 3045 ordres de travail
  - Cible non atteint dans 53% des cas
  - 53 ont pris entre 366 et 1068 jours
- **Sécurité-incendie** : 1068 ordres de travail
  - Cible non atteint dans 28% des cas
  - 33 ont pris plus de 90 jours
  - 13 ont pris entre 366 et 1071 jours

# Budget d'entretien

- Budget de réparation : basé sur les montants historiques
- Modernisation et amélioration : 9,3 millions de dollars
  - Pas de mécanisme de notation

# Budget global non alloué

- Pas de plan financier
- Absence de suivi et de rapports
- Dépenses approuvées sans budget
- Risques
  - Dépenses excessives
  - Sous-utilisation
  - Ne pas savoir où se trouvent les lacunes

# Recommandations

- Nous avons formulé 16 recommandations à la Société d'habitation du NB, qui les a toutes acceptées sauf une

# Programme de retraite anticipée

## Énergie NB

# Contexte et importance

- Programme de retraite anticipée 2022
- 148 employés ont bénéficié d'incitations financières
- La performance opérationnelle d'Énergie NB a un impact direct sur les résidents et les entreprises du Nouveau-Brunswick.
- Des programmes coûteux peuvent faire augmenter les tarifs de l'électricité

# Conception et mise en œuvre du programme

- **Conception du programme** : Le programme de retraite anticipée faisait partie du processus de budgétisation d'Énergie NB pour 2022-2023 afin de réaliser des économies importantes
- **Critères d'éligibilité** : Les employés doivent être âgés de 55 ans ou plus et avoir plus de deux ans de service
- **Incitations** : Incluaient des paiements forfaitaires, des années de service supplémentaires, des réductions d'exonération et des comptes de dépenses de santé

# Principaux problèmes identifiés

- **Manque d'optimisation des ressources :**  
Aucune preuve d'une analyse adéquate permettant de garantir que les coûts engagés pour atteindre les objectifs du programme sont les plus bas possibles
- **Économies surestimées :** Les économies projetées ne tenaient pas compte des employés qui auraient pris leur retraite en l'absence de mesures d'incitation et des employés renvoyés sous contrat

# Problèmes liés à la gouvernance et à l'approbation

- **Approbation du Comité des ressources humaines** : Approbation initiale obtenue sans analyse adéquate
- **Conseil d'administration** : Absence de politiques et de procédures documentées en matière de prise de décision
- **Modifications du programme** : Changements significatifs apportés sans l'approbation formelle du conseil d'administration

# Résultats non atteints

- Tableau des effectifs augmenté
- Les salariés ne sont pas tenus de prendre leur retraite avant la date limite
- Les retraités reviennent sur leur contrat

# Recommandations

- Nous avons formulé cinq recommandations à l'Énergie NB, qui les a toutes acceptées

# Prestation des services

Commission des services d'aide  
juridique du Nouveau-Brunswick

# Introduction

- Objectif d'audit : Déterminer si la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick a mis en place des systèmes et des pratiques pour assurer la prestation efficiente et efficace de l'aide juridique en droit criminel et de la famille aux bénéficiaires admissibles du Nouveau-Brunswick.

# Contexte et importance

- **Contexte** : La Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick (CSAJNB) a été créée en 2005 pour fournir des services d'aide juridique en droit criminel et de la famille aux personnes à faible revenu
- **Importance** : L'aide juridique garantit un accès juste et équitable à la justice pour les personnes à faible revenu
- 5 727 affaires criminel et familiales.

# Ce qui fonctionne bien

- **Critères d'admissibilité** : les critères établis sont appliqués avec exactitude
- **Respect des délais** :
  - 84% des demandes d'aide juridique ont été traitées dans un délai d'une semaine
  - 77% des cas se voient attribuer un avocat dans un délai d'une semaine

# Domaines d'amélioration

- Les limites d'admissibilité financière n'ont pas été révisées
- La procédure de recours est informelle et appliquée de manière incohérente
- Absence d'analyse financière dans l'analyse de rentabilité du modèle de prestation de services
  - Avocat a l'interne ou avocat privé

# Recommandations

- Nous avons formulé six recommandations à la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, qui les a toutes acceptées

**Des questions ?**